

## SYNTHESE DE L'AUDIT DU PANEL MEDIAMAT ET MEDIAMAT'THEMATIK 2015

---

Le panel Médiamat / Médiamat'Thématik a pour objectif de mesurer l'audience individuelle à domicile des chaînes de télévision diffusées quel que soit leur mode de réception (hertzien numérique (TNT), câble, satellite, ADSL, fibre optique). Les résultats d'audience sont publiés sur une base quotidienne pour les chaînes nationales « hertziennes » et pour certaines chaînes de la TNT (Médiamat), semestrielle pour les chaînes du câble et du satellite (Médiamat'Thématik ) et selon une périodicité adaptée aux besoins des clients, pour les autres chaînes de la TNT.

Le présent audit couvre l'année 2015. En 2015, le marquage des chaînes disposant d'un service de télévision de rattrapage ou « catch-up sur écran de télévision » débuté à partir du 29 septembre 2014, se poursuit. Fin 2014, 25 chaînes avaient procédé à un marquage de leur service de catch-up, fin 2015, on en dénombre 62.

Le CESP souligne que le champ de la mesure exclut toutes les consommations de la télévision (live ou en différé) effectuées sur d'autres supports que les récepteurs TV (écoute via Internet, sur un ordinateur, une tablette, un smartphone....) à domicile ou hors du domicile.

Le CESP rappelle que la méthodologie et les résultats propres aux sur-échantillons régionaux spécifiques à la chaîne « France 3 » sont hors champ de l'audit, ainsi que les résultats publiés par Médiamétrie, pour des clients spécifiques, sur des univers ad hoc (du type Médiamat Editeurs).

A partir de ses différents contrôles et analyses sur l'exercice du panel Médiamat / Médiamat'Thématik :

### Le CESP considère satisfaisants en 2015 :

- le fait qu'un plus grand nombre de chaînes de télévision ait procédé au marquage pour la prise en compte de l'audience en catch-up sur écran de télévision,
- la bonne représentation des foyers recevant la télévision par le câble,
- la proportion de foyers répondants effectifs quotidiens pour le calcul des résultats d'audience (91,2% de foyers répondants effectifs en moyenne), stable dans le temps,
- l'utilisation des fichiers des interviewés de l'enquête de cadrage « Home Devices » ayant donné leur accord pour être rappelés, comme source principale des recrutements des nouveaux panélistes, sources récentes et contrôlables (65% des recrutements réalisés),
- la refonte des contrôles de participation des foyers et l'augmentation de la part des cas traités de ces contrôles.

### Le CESP considère également satisfaisants :

- la stabilité de la taille du panel,
- la formation, le suivi, l'encadrement et le travail des enquêteurs au niveau du recrutement des nouveaux foyers.
- l'utilisation des données d'équipement issues de l'enquête « Home Devices » pour le cadrage et le redressement du panel (à partir de septembre 2014),

### Le CESP émet des réserves sur :

- la structure du panel en termes de :
  - ▶ multi-équipement télévision active qui reste sous représenté de 2,5 points, de possession d'ordinateur surreprésentée de 6,3 points, de foyers accédant à un Internet surreprésentés de 4 points,

- ▶ modes de réception TV avec une surreprésentation de 4,7 points des foyers recevant la télévision par ADSL et une sous-représentation de 3,3 points des foyers recevant la télévision par satellite sans abonnement,

Bien que certains de ces critères soient pris en compte dans le redressement<sup>1</sup>, ces différences d'équipement peuvent entraîner des biais dans le comportement d'écoute des foyers,

- le déficit d'individus âgés de 18 à 34 ans et de 50-64 ans dans l'échantillon du panel.

#### Remarque :

En ce qui concerne les résultats d'audience, le CESP souligne que la restitution de l'audience de la catch-up sur écran de télévision diffère selon la technique de marquage choisie par la chaîne. Les résultats sont publiés :

- ▶ soit en "jour de diffusion" c'est-à-dire que l'audience est réaffectée au programme visionné qui a pu être diffusé par le passé (comme pour le différé).
- ▶ soit en "jour de visionnage" c'est-à-dire au moment où les contenus ont été consommés.

#### Le CESP recommande :

- d'harmoniser la mesure de l'audience en catch-up sur écran de télévision, afin que cette audience soit restituée dans les résultats de manière identique quelle que soit la chaîne (*à noter : l'harmonisation a été mise en service le 4 janvier 2016. Depuis cette date, 2 types de résultats sont accessibles : résultats programmes avec l'audience réaffectée ou résultats chaîne en jour de visionnage*),
- de poursuivre les efforts entrepris en matière de recrutement pour rééquilibrer la structure du panel en :
  - ▶ améliorant la représentativité de l'échantillon sur certains équipements sur ou sous représentés, en particulier la possession d'ordinateur, le multi-équipement en télévision active, la réception satellite (sans abonnement) et la réception ADSL,
  - ▶ représentant mieux les foyers sur les critères d'âges et d'activité de la personne de référence et les individus âgés de 18 à 34 ans.
- de faire évoluer l'outil d'exploitation des bases pré-qualifiées, afin de pouvoir utiliser simultanément davantage de critères dans la recherche des quotas,

#### Le CESP recommande aux utilisateurs :

- d'être vigilants, comme pour toutes les enquêtes, dans l'exploitation des résultats du panel sur des cibles à faibles effectifs et des chaînes à faible audience.

Enfin, le CESP souhaite être associé à la mesure « 4 écrans » développée par Médiamétrie et pouvoir l'auditer.

Le Comité Scientifique

Le 5 juillet 2016

---

<sup>1</sup> 9 critères d'équipement : équipé DVD R, équipé ordinateur, équipé multi-Tv actives, Abonné Câble, Abonné CanalSat, Abonné TV par ADSL, Abonné Canal, Equipé IRD, Concurrence étendue/concurrence limitée.